

# L'ergonomie, une approche incontournable de la prévention

Colloque - Bruxelles, le 1 juin 2010



## Date et lieu

Mardi 1 juin 2010  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
Auditorium Storck (1190)  
rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale se situe à 30 mètres de la gare SNCB Bruxelles-midi, en face de la sortie « Place Horta ». Parking payant sous le bâtiment.

**Avec la collaboration** de la BES (Belgian Ergonomics Society), de l'ARCOP (Association royale des conseillers en prévention), de l'APBMT (Association professionnelle belge des médecins du travail) et de PSYCHOPREV (Association des conseillers en prévention psychosociale)

## Renseignements

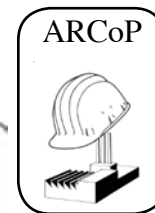
Sophie Pistello  
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale  
DG Humanisation du travail  
Tel.: 02 233 42 43 - Fax: 02 233 42 52  
E-mail: [sophie.pistello@emploi.belgique.be](mailto:sophie.pistello@emploi.belgique.be)



SPF Emploi, Travail et  
Concertation sociale



Le Fonds Social  
Européen  
investit dans  
votre avenir



**APBMT**  
**BBvAg**

**PSYCHOPREV**asbl

A envoyer ou à faxer

Affranchir  
S.V.P.

**SPF Emploi, Travail et Concertation sociale**  
**Direction générale Humanisation du travail**  
**Bureau 6006**  
**rue Ernest Blerot 1**  
**1070 Bruxelles**

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

.be

L'article 4 de la Loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail précise que le bien-être est recherché par des mesures qui ont trait à:

- la sécurité du travail
- la protection de la santé du travailleur au travail
- la charge psychosociale occasionnée par le travail dont notamment, la violence et le harcèlement moral et sexuel au travail
- l'ergonomie
- l'hygiène du travail
- l'embellissement des lieux de travail
- les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement, pour ce qui concerne leur influence sur les points qui précèdent.

Le SPF Emploi Travail et Concertation sociale est convaincu que l'ergonomie est une approche incontournable face aux risques émergents, comme par exemple les troubles musculosquelettiques (TMS) et les troubles d'origine psychosociale. L'ergonomie permet aussi, par son angle d'approche, de prévenir les risques de dommage classiques présents dans vos entreprises. C'est pourquoi, dans le cadre de la programmation du Fonds Social Européen 2007-2013, le SPF a prévu parmi les différentes activités liées à la prévention des TMS mais aussi des risques psychosociaux, de mieux sensibiliser les conseillers en prévention à l'approche ergonomique. Pour cela, le SPF a décidé d'unir ses forces avec les associations professionnelles des conseillers en prévention (BES, ARCOP, APBMT, PSYCHOPREV).

En croisant les regards législatif, théorique et pratique, il sera démontré et vous en serez convaincu, que l'approche ergonomique participe, de façon incontournable, à la prévention primaire.

Après une matinée exposant et définissant l'ergonomie, l'après midi sera consacrée à trois ateliers plus pratiques visant à montrer les apports de l'ergonomie pour les conseillers en prévention spécialisés en sécurité, en médecine du travail et dans les aspects psychosociaux. Il vous sera possible d'échanger et de partager vos expériences avec des ergonomes - médecins du travail, des ergonomes - psycho-sociologues du travail ou encore des ergonomes - conseillers en prévention sécurité.

## PROGRAMME

### 08h30 Accueil

### 09h00 Introduction de la journée

Nicole Dery, conseillère générale, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

### 09h15 L'ergonomie et la réglementation

Bruno Louis, Coordinateur de la Communauté de pratique «ergonomie», DG Contrôle du bien-être au travail, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

### 09h30 Définition et champs d'actions de l'ergonomie

Florence Laigle, ergonome, présidente de la BES francophone, SPMT

### 10h15 La stratégie SOBANE et le guide de concertation Déparis pour une approche ergonomique de la prévention

Alain Piette, ergonome, président de la BES nationale, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

### 10h45 Pause

### 11h15 Exemple de l'apport de l'ergonomie dans la prévention des TMS

Jean Philippe Demaret, ergonome, membre de la BES, PREVENT

### 11h45 Exemple de l'apport de l'ergonomie dans la prévention de la charge psychosociale

Ann Schietecatte, ergonome et psychologue du travail, membre de la BES

### 12h15 Formation en ergonomie, passerelles...

Professeur Agnès Van Daele, Service de Psychologie du Travail, Université de Mons

### 12h30 Lunch (sandwichs)

### 13h30 Atelier 1: L'ergonomie et le conseiller en prévention interne

Animation par Alain Piette (SPF) et Francis Cornillie (VEKMO), membres de la BES

### Atelier 2: L'ergonomie et le conseiller en prévention médecin du travail

Animation par Florence Laigle (SPMT) et Jean-Louis Claisse (ARISTA), membres de la BES

### Atelier 3: L'ergonomie et le conseiller en prévention psychologue du travail

Animation par Ann Schietecatte et Marianne Detroyer (ULB), membres de la BES

### 16h00 Clôture de la journée

## Formulaire d'inscription

A renvoyer ou à faxer pour le 25 mai 2010 au plus tard

Sophie Pistello

rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles - Bureau 6006

Fax : 02 233 42 52

E-mail : sophie.pistello@emploi.belgique.be

- Frais de participation (repas et actes compris): 15 €
- Nombre de places : 135
- A verser sur le compte « Manifestations »
- IBAN : BE72 6792 0056 8516
- BIC: PCHQ BEBB
- L'inscription ne sera pas confirmée

Un formulaire par personne en lettres capitales S.V.P.

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Organisme .....

Adresse .....

Tél. ....

Fax .....

E-mail .....

Ces informations seront utilisées pour composer la liste des participants.

Participera au **colloque «L'ergonomie, une approche incontournable de la prévention»** organisé à Bruxelles, le 01/06/2010 et verse la somme de 15 € sur le compte «Manifestations» IBAN: BE72 6792 0056 8516 (BIC: PCHQ BEBB) en mentionnant le nom du participant + TMS19

Participera l'après midi à (veuillez cocher un seul atelier):

- Atelier 1:** L'ergonomie et le conseiller en prévention interne
- Atelier 2:** L'ergonomie et le conseiller en prévention médecin du travail
- Atelier 3:** L'ergonomie et le conseiller en prévention psychologue du travail